

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**29 JUIN 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

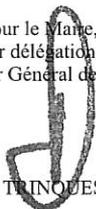
**Tarifs municipaux –  
carte royale 2022-2023**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2022  
par voie d'affichages  
~~notifiés~~  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC\*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE\*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

- \*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01
- \*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01
- \*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame AGUINET  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT  
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Etait absente :**

Madame LESUEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220629-22-D-14-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 D 14

**OBJET** : TARIFS MUNICIPAUX – CARTE ROYALE 2022 2023

**RAPPORTEUR** : Madame TEA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le Conseil Municipal adopte les tarifs municipaux pour l'année à venir à l'occasion du vote du budget primitif. Ces tarifs n'intègrent pas les tarifs qui sont basés sur le cycle scolaire à savoir pour les clubs seniors : les cours d'activités sportives et les cours d'activités culturelles.

Aussi, il convient de fixer les tarifs municipaux qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour la période septembre 2022 à juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**SOLIDARITE**

<b>OBJET</b>	<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS 2021</b>	<b>TARIFS 2022</b>	<b>VARIATION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Seniors</b>	<b>La Carte Royale est obligatoire pour se rendre aux clubs</b>				
<b>Activités en présentiel</b>	<b>- de septembre 2022 à juin 2023 inclus</b> -cours de gymnastique, gym douce et pilates : ~ Cours de langue / théâtre / danse / yoga :	158,00 € 99,00 €	160,00 € 100,00 €	1% 1%	10% de reduction par rapport au tarif 2022 du cours en présentiel
<b>Activités en distanciel</b>	<b>- de septembre 2022 à juin 2023 inclus</b> -cours de gymnastique, gym douce et pilates : ~ Cours de langue / théâtre / danse / yoga :	142,00 € 89,00 €	144 € 90 €	1%	
<b>en cas de confinement</b> <b>en cas de confinement</b>					